

Règlement du Concours 2023

Règlement du concours Start-Up Toi-Même

Start-Up Toi-Même est un concours d'idées digitales désigné aux jeunes de 13 à 17 ans. Le but est de développer une idée de projet dans le digital lors de plusieurs étapes de compétition à l'issue desquelles sont désignés des gagnants, selon les règles définies ci-après.

Start-Up Toi-Même est organisé par l'association START UP TOI MÊME (ci-après « nous », « notre ») Adresse : 23 Avenue de Paris, 79000 NIORT

Email : contact@startuptoimeme.com

Conditions d'inscription

Si vous remplissez les conditions ci-dessous, vous pouvez vous inscrire pour participer à Start-Up Toi-Même :

- Être une personne physique
- Avoir entre 13 et 17 ans au moment de l'inscription Résider en France métropolitaine
- Être disponible aux dates et lieux des différentes étapes du concours telles que définies aux rubriques "Déroulement" et "Calendrier détaillé" ci-dessous (Si vous êtes sélectionné(e) à l'issue de l'Etape 1, vous vous engagez à vous rendre disponible pour l'Etape 2 et dans l'éventualité de votre sélection à l'issue de l'Etape 2, pour l'Etape 3 ; pour autant, votre sélection à l'issue de l'Etape 1 ne préjuge en aucun cas de votre sélection à l'issue de l'Etape 2.)
- Avoir l'autorisation expresse de vos parents ou tuteur légal pour vous inscrire sur ce Site et participer à Start-Up Toi- Même

Procédure d'inscription

Si vous souhaitez participer à Start-Up Toi-Même et si vous remplissez les conditions ci-dessus, vous devez vous inscrire en complétant le [Formulaire Start-Up Toi-Même](#)

Traitement des données personnelles

Sur la base de votre consentement exprès recueilli au moment de la validation de votre inscription, nous collectons via le Formulaire Start-Up Toi-Même des informations vous concernant, pour le traitement de votre participation au concours.

Certaines informations, que vous nous communiquez via le Formulaire Start-Up Toi-Même, constituent des données personnelles. Une donnée personnelle est toute information qui permet d'identifier une personne physique directement ou indirectement. Le traitement automatisé de données personnelles est notamment régi par la « Loi Informatique et Libertés » et le « Règlement Général sur la Protection des Données ». Conformément à la réglementation sur les données personnelles, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent, ainsi que définir des directives concernant l'utilisation de

ses données après votre décès. Vous disposez également du droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant votre demande à START UP TOI-MEME Association, par mail à : contact@startuptoimeme.com

Ces informations nous permettent de vous identifier pour le traitement de votre participation au concours. Vous nous communiquez ces informations en connaissance de cause, notamment en procédant vous-même à leur saisie. Les champs suivis d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

Ces informations comprennent notamment :

Vos noms et prénoms

Votre date de naissance

Votre lieu de résidence

Votre adresse email

Votre numéro de portable

Les noms et prénoms d'un de vos parents ou tuteur légal

Les adresses email et/ou numéros de portable de vos parents ou tuteur légal Les noms et prénoms d'un ami si vous concourez en binôme

Nous prenons toutes les mesures afin de préserver la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de ces informations.

Ces informations sont transmises à START UP TOI-MEME, Responsable de leur traitement, afin de traiter votre participation au concours, jusqu'à votre désignation en tant que gagnant et la remise des prix le cas échéant.

Sur la base de votre consentement exprès recueilli au moment de la validation de votre inscription, ces informations peuvent également être transmises aux partenaires de Start-Up Toi-Même à des fins de prospection commerciale. Si vous ne souhaitez plus faire l'objet de prospection commerciale, vous pourrez le faire en contactant à tout moment START UP TOI-MEME Association, par mail à contact@startuptoimeme.com. Vous pouvez également vous inscrire à la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel, www.bloctel.gouv.fr, si vous ne souhaitez plus être démarché(e) téléphoniquement par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de relation contractuelle en cours.

Ces informations sont conservées dans un fichier informatisé, sur des serveurs situés sur le territoire de l'Union européenne, pendant les trois années suivant votre candidature à Start-Up Toi-Même. Elles pourront être anonymisées et utilisées à des fins historiques, d'études et de statistiques.

Déroulement

Une fois votre Formulaire Start-Up Toi-Même complété et envoyé, vous recevrez ainsi que votre parent ou tuteur légal une confirmation d'inscription.

Étape 1 - Formulaire Start-Up Toi-Même

Un jury composé d'experts du digital se réunira pour étudier votre candidature et toutes les autres. La sélection se fera sur les critères suivants à sa seule discrétion :

- **Faisabilité du projet** : votre idée digitale doit pouvoir être réalisée dans le cadre de Start-up Toi-même !
- **Originalité du projet** : votre idée digitale doit venir de vous !
- **Caractère innovant du projet** : votre idée digitale doit avoir quelque chose de nouveau !

Les candidats retenus pourront participer à l'Étape 2 et recevront (ainsi que leur parent ou tuteur légal) un appel téléphonique et un mail de notification de l'équipe Start-Up Toi-Même.

Ces candidats retenus s'engagent à être disponibles durant tout le Virtuel Camp et le Weekend Start-Up Toi-Même. Si un candidat ne peut se rendre disponible aux dates du Virtuel Camp et du Weekend Start-Up Toi-Même définies par l'organisateur, sa candidature sera définitivement annulée à l'issue de cette Etape 1 et remplacée par une autre candidature.

Les candidats non retenus recevront un mail de notification.

Étape 2 – Virtuel Camp

Si votre candidature a été retenue lors de l'étape précédente, vous pourrez participer au Virtuel Camp pour tenter de préparer votre idée digitale et votre participation au Week End SUTM par le biais de webinars animés par des coachs dédiés et experts dans le digital. Les webinars seront sur les thèmes suivants :

- Etapes clés pour transformer une idée en projet
- Présentation et Création d'un support engageant
- Etablir un Business Plan

Étape 3 – Week-end Start-Up Toi-Même

Par la suite, vous serez convoqué à Niort durant un week-end (vendredi, samedi et dimanche) pour tenter de mettre en forme votre idée digitale avec les moyens, ressources et matériel mis à votre disposition. Vous aurez notamment accès à un coach dédié et expert dans le digital.

À l'issue de ce week-end, vous présenterez le résultat obtenu devant un jury composé d'experts du digital.

Le week-end aura lieu du 29 septembre au 1er octobre 2023. Ce jury sélectionnera les gagnants de Start-Up Toi-Même sur les critères suivants à sa seule discrétion :

- Faisabilité du projet sur le long terme
- Originalité du projet
- Caractère innovant du projet
- Qualité du pitch
- Incarnation du projet
- Implication personnelle durant le Virtuel Camp

La remise des prix aura lieu le 1er octobre 2023 à l'issue des pitches.

Publication des résultats

Les résultats sont annoncés en fonction des étapes du concours.

Après la phase d'inscription, sur le site internet www.startuptoimeme.com, l'ensemble des participants et leurs parents reçoivent un mail confirmant ou non leur sélection au Week-end Start-Up Toi-Même.

À la fin du Week-end Start-Up Toi-Même, à l'issue des pitches, les membres du jury annoncent le classement et le grand gagnant de l'édition lors de la remise des prix

Durant la cérémonie de remise de prix, événement qui clôture le concours, le grand gagnant sera dévoilé et l'ensemble des prix seront remis aux participants.

Prix

Les 10 finalistes participants au concours recevront différents prix. Certains partenaires encourageront les finalistes en remettant des prix spécifiques qui seront communiqués prochainement.

Des cadeaux seront donnés aux finalistes

Le grand gagnant de l'édition 2023 recevra :

- Un chèque de 1 000 euros
- D'autres prix seront communiqués prochainement

Prix Niort Agglo

Le prix ODD Niort Agglo accompagne les projets innovants en cohérence avec ses axes stratégiques de développement et ses valeurs mutualistes. Les critères importants de ce prix porteront sur tous les projets liés à l'environnement, à l'engagement social.

Les critères qui seront essentiels aux candidatures porteront sur les innovations qui concernent l'environnement, et tous les projets liés à l'engagement social. La MACIF portera une attention toute particulière à l'innovation concrète et utile, que ce soit en termes de moyens, d'outils ou de finalité.

Le gagnant du prix Niort Agglo 2022 recevra :

- Une trottinette électrique

Frais

Les frais de déplacements de l'enfant participant au concours (Week-end) sont pris en charge par Start-Up Toi- Même. Les frais d'hébergements de l'enfant et son parent (sur la base d'une chambre double) sont pris en charge par Start-Up Toi-Même lors du Week-end. Les frais de restauration de l'enfant participant au concours (Week-end) sont pris en charge par Start-Up Toi-Même.

Transports

- L'association Start-Up Toi-Même prendra en charge les déplacements de l'enfant et d'un de ses parents ou représentant légal pour le concours du 29 septembre au 1er octobre.
- Le transport en commun sera privilégié pour les déplacements au concours SUTM, qui aura lieu du 29 septembre au 1er octobre, lorsque cela est possible.
- Si un déplacement en voiture est nécessaire, l'association remboursera une partie des frais encourus. Le montant maximum de ce remboursement sera fixé à 300€.
- Pour bénéficier du remboursement, les parents ou représentants légaux devront fournir les justificatifs de leurs frais de transport en voiture (facture d'essence, péages, parking, etc.) à l'association.
- Le remboursement sera effectué dans les meilleurs délais, après vérification des justificatifs par l'association.

Calendrier de l'événement

Du 7 mars au 7 juillet 2023 : Début du concours - Ouverture inscriptions sur www.startuptoimeme.com

Le 14 juillet 2023 : Annonce des candidats retenus pour l'Étape 2. Les candidats retenus recevront un appel téléphonique et un mail de notification. Les candidats non retenus recevront un mail de notification.

De juillet à septembre 2023 : Etape 2 – Virtuel Camp

Du 29 septembre au 1 octobre 2023 : Étape 3 - Weekend Start-Up Toi-Même

29 septembre 2023 - 15h : Ouverture du concours

30 septembre 2023 - 9h : Intégration et travaux des participants sur leurs idées

1 octobre 2023 : Pitches et remise des prix – clôture du concours

Des photos et des vidéos pourront être réalisées par l'organisateur et/ou ses partenaires dans le cadre de Start-Up Toi-Même.

Sous réserve de votre accord écrit préalable, ces photos et vidéos pourront être diffusées via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, Snapchat, Tiktok, YouTube), les sites internet exploités par et/ou les autres moyens de communication utilisés par START UP TOI MEME et/ou ses partenaires.

START UP TOI-MEME Association se réserve le droit de modifier le règlement du concours à sa seule discrétion et/ou de mettre fin au concours à tout moment. Le cas échéant START UP TOI-MEME Association le notifiera au participant par courriel sans que le participant ne puisse réclamer des dommages et intérêts quelconques.

Pour toute question relative au présent Règlement du concours 2023 :
contact@startuptoimeme.com